

International Federation of Inventors'
Associations - IFIA
Palexpo, CP 112,
Route François-Peyrot 30
1218 Le Grand-Saconnex

Personne de contact: Dépôts & Registres
Téléphone direct: +41 31 377 74 44

Berne, le 4 avril 2022

Confirmation de la modification concernant la marque suisse 779216 - INV ((fig.))
Titulaire : International Federation of Inventors' Associations - IFIA 1218 Le Grand-Saconnex

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que la modification du registre suivante a été effectuée :

Date	Modification
-------------	---------------------

04.04.2022	Enregistrement
------------	----------------

No de la marque
779216

Date d'enregistrement
04.04.2022

Les données exactes relatives au titre de protection susmentionné sont disponibles sur www.swissreg.ch, l'organe de publication officiel de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Nous y répondrons volontiers.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Dépôts & Registres



IGE | IPI

Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Istituto Federale della Proprietà Intellettuale
Swiss Federal Institute of Intellectual Property

Stauffacherstrasse 65/59g
CH-3003 Bern
T +41 31 377 77 77
Info@ipl.ch | www.lge.ch

Attestation d'enregistrement de la marque

Etat au 4 avril 2022

No de la marque : 779216
No de la demande : 18732/2021
Date de dépôt : 19.12.2021
Echéance de la protection : 19.12.2031
Source de la première publication : Swissreg

INV

Titulaire

International Federation of Inventors' Associations - IFIA
Palexpo, CP 112, Route François-Peyrot 30
1218 Le Grand-Saconnex

Liste des produits et services

35

Entwicklung und Implementierung von Marketingstrategien für Dritte; betriebswirtschaftliche Beratung im Hinblick auf den Einsatz von Computerhardware und Computersoftware, sowie von neuen Medien und des Internets für und in Unternehmen; Organisation und Durchführung von Handelsmessen, Veranstaltungen und Ausstellungen für kommerzielle oder Werbezwecke; Werbung; Geschäftsführung, -organisation und -verwaltung; Büroarbeiten.

36

Bereitstellung von Finanzmitteln für Erfindungen.

41

Erziehung; Ausbildung; Unterhaltung; sportliche und kulturelle Aktivitäten,.

42

Wissenschaftliche und technologische Forschung im Bereich des Patent-Mapping; wissenschaftliche und technologische Dienstleistungen; Bereitstellung von Informationen und Daten in Bezug auf wissenschaftliche und technologische Forschung und Entwicklung; Beratung im Bereich technische und wissenschaftliche



IGE | IPI

Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Istituto Federale della Proprietà Intellettuale
Swiss Federal Institute of Intellectual Property

Stauffacherstrasse 65/59 g
CH-3003 Bern
T +41 31 377 77 77
info@ipi.ch | www.ige.ch

Analysen.

45

Beratung bei der Verwaltung der geistigen Schutzrechte und Urheberrechte (juristische Dienstleistung).

Classification internationale

35-36,41-42,45

Catégorie de marque

Marque individuelle

Type de marque

Marque verbale/figurative

Date d'enregistrement

04.04.2022

Historique

04.04.2022 Enregistrement

No de la marque
779216

Date d'enregistrement
04.04.2022

Dépôts & Registres
Institut Fédéral de la Propriété
Intellectuelle





IGE | IPI

Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Istituto Federale della Proprietà Intellettuale
Swiss Federal Institute of Intellectual Property

Stauffacherstrasse 65/59 g | CH-3003 Berne
T +41 31 377 77 77
F +41 31 377 77 78
Info@ipl.ch | www.ipl.ch

Informations concernant votre enregistrement de marque

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint l'attestation d'enregistrement de la marque citée dans le courrier de confirmation. Veuillez la contrôler attentivement et nous communiquer toute erreur par écrit. Si votre marque est reproduite en couleurs, ces dernières peuvent, pour des raisons techniques d'impression, légèrement différer du signe tel que déposé.

Le titulaire d'une marque antérieure peut former opposition contre votre marque dans les trois mois à compter de la publication de l'enregistrement dans Swissreg (www.swissreg.ch). L'IPI vous en informera le cas échéant et vous donnera l'occasion de répondre. Si l'opposition est fondée, l'enregistrement est révoqué totalement ou partiellement.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il vous incombe de défendre votre marque. L'IPI ne vérifie pas, dans le cadre de l'examen, si une marque identique ou similaire est déjà enregistrée. Vous pouvez confier la surveillance de dépôts de marques se rapprochant trop de la vôtre (plus d'informations sous www.ipl.ch) à un prestataire de services privé. En outre, le non-usage de votre marque pendant une période ininterrompue de cinq ans peut avoir pour effet la perte de la protection.

La durée de validité de l'enregistrement est de dix ans à compter de la date de dépôt. La protection de la marque n'est pas prolongée d'office, mais uniquement sur requête.

Attention aux offres frauduleuses de protection de marques

Les titulaires de marques reçoivent parfois des offres d'expéditeurs anonymes ou des factures pour des inscriptions inutiles dans des registres ou des répertoires privés ou encore pour l'extension ou la prolongation de leurs titres.

Nous vous mettons en garde contre ces offres illégales et vous conseillons de ne pas payer de telles factures. Vérifiez scrupuleusement à qui vous confiez la gestion de vos titres et ne donnez aucun pouvoir à des tiers inconnus.

En Suisse, seuls les enregistrements dans les registres administrés par l'IPI ont une valeur juridique. Les inscriptions dans des registres ou des répertoires privés sont superflues.

Pour vous permettre de reconnaître un prestataire de services douteux, l'IPI publie sur son site Internet (www.ipl.ch/avertissement) une liste des prestataires de services connus de ses services à ce jour. Vous trouverez également sur cette page des exemples de lettres soi-disant officielles.

Si vous avez déjà conclu un contrat, vous pouvez le contester (action au civil) ou porter plainte auprès de la police. Il vous est par ailleurs possible d'annoncer le cas aux organisations de défense des consommateurs, qui ont un droit d'action en justice, ou au Secrétariat d'État à l'économie (SECO), qui est habilité à déposer une plainte pour la Confédération si la protection de l'intérêt public l'exige et qui peut collaborer avec des autorités de surveillance étrangères. Ils engageront des démarches au besoin.

N'hésitez pas à nous contacter pour des informations complémentaires.

Avec nos salutations les meilleures.

Division des marques